



ESCALADE

Règlement universitaire

Saison 2024-2025

Version :
17/10/2024

Composition de la commission mixte nationale

Membres FF Montagne et Escalade

Josselin CAZAUX (Vice-Président)

François LEONARDON (Conseiller Technique National)

Damien YOU (Directeur Technique National adjoint)

Membres FF Sport U

Sébastien BOCQUET (Sorbonne Université)

Françoise DUCOEUR (Université Savoie Mont Blanc)

Eric VALLS, suppléant (Université Aix-Marseille)

Bertrand GAUTIER (Directeur national adjoint)

Championnat de France	Dates (Lieu)	Envoi des résultats	Envoi des candidatures d'arbitres
CFU	A déterminer 4-5 juin 2025 à Laval (Pays de la Loire)	4 avril 2025	4 avril 2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE

1 - DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

4-5 juin 2025 à Laval (Pays de la Loire)

2 - DATE LIMITE DE RETOUR À LA DIRECTION NATIONALE DES RÉSULTATS DE LIGUES, INTER-LIGUES

4 avril 2025
(CMN 8 ou 9 avril 2025)
Contact : nguerin@sport-u.com

3 - QUOTAS PAR LIGUE

Les quotas par ligue sont établis principalement en fonction des dynamiques académiques. Ceux-ci pourront être ajustés si la participation aux épreuves qualificatives est supérieure ou inférieure à l'année n-1.

Les ligues devront formuler la demande à la CMN (bgautier@sport-u.com) avant l'envoi des résultats.

NB : premier chiffre pour les jeunes gens, deuxième pour les jeunes filles.

IDF (10 /10) : Ligue Paris Ile de France 10/10

Nord Est (13/11) : Ligue Hauts de France 5/5, Ligue Grand Est 5/4, Ligue Bourgogne Franche-Comté 3/2

Centre Ouest (8/8) (8/10) : Ligue Normandie 3/4, Ligue Bretagne 2/2, Ligue Pays de la Loire 2/1, Ligue Centre Val de Loire 1/2

Sud Est (25/25) (26/25) : Ligue Auvergne-Rhône Alpes 20/20, Ligue Sud PACA 5/4, Ligue Corse 1/1

Sud-Ouest (9/10) : Ligue Nouvelle Aquitaine 5/6, Ligue Occitanie 4/4

Dom Tom : 1/1

Organisateur CFU : 1/1

4 - QUALIFICATIONS

PREAMBULE

NOUVEAUTÉ 2024-2025

- Cette année, les 3 disciplines (difficulté, vitesse et bloc) seront inscrites au programme du Championnat de France Universitaire. L'épreuve de vitesse sera facultative. Elle sera organisée si un minimum de 16 grimpeurs et/ou 16 grimpeuses sont inscrits.es (l'annonce sera faite lors de la diffusion des qualifiés).

QUALIFICATION

NOUVEAUTÉ 2024-2025

- Pour prétendre à une qualification au championnat de France, les étudiants.es devront avoir participé à un championnat universitaire (académie, ligue ou inter-Ligues) ou une épreuve fédérale FFME choisie comme support de l'épreuve universitaire à condition que les étudiants.es concernés aient la double licence FF Sport U et FFME.
- Les phases qualificatives seront proposées dans au moins 2 disciplines sur les 3. Les ligues qui n'organiseraient qu'une seule discipline ne pourraient pas qualifier d'étudiants.es.
- Le règlement autorise qu'un.e grimpeur.euse se qualifie sans effectuer l'une des 3 disciplines (y compris la vitesse).

INSCRIPTION SUR LE SITE FF Sport U : sport-u-licences.com

NOUVEAUTÉ 2024-2025

- Chaque ligue devra se déterminer sur le mode de qualification et sur les quotas de site, de ligue ou d'inter-Ligues.
- Les résultats fournis par les ligues feront apparaître distinctement 2 groupes d'épreuves :
 - La difficulté et/ou le bloc : classement moyen sur les 2 épreuves ou unique si une seule activité est proposée ;
 - La vitesse : classement unique ou demande de qualifiés (si la ligue n'organise pas d'épreuve de vitesse).
- Les classements de l'ensemble des participants seront mentionnés et non pas les seuls qualifiés (sauf éventuellement pour la vitesse). Ces classements ne devront pas faire apparaître d'ex-æquo notamment si cela entraîne un dépassement de quota (charge à l'organisateur de départager les ex-aequo).

Les qualifications éventuelles (QEV) se feront obligatoirement dans l'ordre du classement (liste d'attente).

HORS QUOTAS

- Seuls les athlètes (JG et JF) figurant dans les 30 meilleurs du classement permanent (FFME) à la date de la CMN (8 ou 9 avril) pourront être qualifiés hors quotas, avec un maximum de 5 jeunes gens et 5 jeunes filles par site (académie).
- Ces qualifications ne seront effectives que sous réserve de compléter le formulaire de qualification exceptionnelle avant la date de retour des résultats. La CMN refusera toute demande, hors délai, incomplète ou non signée du Directeur Régional FFSU.

5 - FORMULE SPORTIVE

REGLEMENT SPORTIF

C'est le règlement FFME qui s'applique. Il est consultable ici : <https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2023/09/Regles-du-jeu-2023-2024-V1.pdf>

FORMAT DE COMPETITION

4Le championnat se déroulera sur 2 journées sous la forme d'un combiné de 2 épreuves (difficulté et bloc) et d'une épreuve facultative de vitesse, dans l'ordre suivant : difficulté, vitesse, bloc. La participation est obligatoire **en totalité** dans l'un des 2 groupes suivants :

- Difficulté, bloc
- Difficulté, vitesse, bloc

Autrement dit, un athlète ne peut pas participer à une seule discipline de ces 2 groupes d'activité.

Epreuve de difficulté : composée d'une phase qualificative et d'une phase finale.

- La phase de qualification s'effectue en formule « flash » sur 3 ou 4 voies successives avec 6mn d'escalade puis 12mn de récupération minimum entre les voies.

- Difficulté progressive conseillée dans les voies : 5C, 6B/C, 7A/B, 7C /8A (JF)
- 6A/B, 6C/7A, 7B/C, 8A/B (JG).
- Les 8 meilleur(e)s compétiteurs.trices de la phase de qualification sont qualifié(e)s pour la phase finale.
- La phase finale s'effectue sur une voie « à vue » avec 6mn d'escalade.

Epreuve de vitesse (2 voies identiques, non officielles) : composée d'une séquence de reconnaissance sur une ou deux voies (practice), d'une phase qualificative et d'une phase finale comportant 1/8 de finale, 1/4 de finale, 1/2 finale et petite et grande finale.

- La phase qualificative se déroule de la façon suivante : chaque compétiteur.trice effectue une tentative dans chacune des 2 voies et le meilleur des 2 temps est retenu pour le classement.
- Les 16 meilleur(e)s compétiteurs.trices de la phase de qualification sont qualifié(e)s pour la phase finale.
- La phase finale s'effectue en duel à élimination directe sur une voie.

Epreuve de bloc : composée d'une phase qualificative sous forme d'un contest et d'une phase finale.

- La phase qualificative se déroule sous la forme d'un contest à essais illimités d'au moins 20 blocs
- Les 8 meilleur(e)s compétiteurs.trices de la phase de qualification sont qualifié(e)s pour la phase finale.
- La phase finale s'effectue en mode « circuit en départ simultané » sur 4 blocs, après une observation collective.

Classements par discipline et classement général :

Un classement sera établi pour chacune des spécialités (difficulté, vitesse, bloc) en JF et JG à la condition d'avoir participé aux épreuves.

Chaque compétiteur.trice se voit attribuer des points pour chacune des épreuves

- soit le/la concurrent.e a un classement unique dans l'épreuve et les points attribués sont égaux à son classement
- soit 2 concurrent.e.s ou plus sont ex-aequo sur une épreuve et les points qui leur sont attribués sont égaux à la moyenne des classements.
- (ex : Dans le cas de 4 ex-aequo à la 8ème place, les points attribués à chaque compétiteur seront égaux à $(8 + 9 + 10 + 11) / 4 = 9.5$)
- Le nombre final de points pour chaque concurrent.e est calculé en additionnant les points attribués sur chacune des épreuves.
- Chaque concurrent.e est classé(e) dans l'ordre croissant des points, le/la concurrent(e) ayant le moins de points obtient le meilleur classement.
- Lorsque 2 concurrent.e.s ou plus sont ex-aequo, le classement relatif de ces concurrent(e)s sera déterminé pour chacune des épreuves de la finale :
 - en comparant le nombre de fois où 1 concurrent(e) possède un meilleur classement et si l'égalité persiste, en comparant leur classement dans les phases qualificatives.

Classement par équipe mixte :

Il ne fait pas l'objet d'une épreuve spécifique. Il sera réalisé par addition des places obtenues au combiné des disciplines prévues au programme (difficulté et bloc) par la meilleure fille et le meilleur garçon de la même AS. En cas d'égalité, on privilégiera la meilleure place obtenue (ex. 1+3 et 2+2 sont à égalité, 1+3 sera mieux classée). En cas d'égalité complète (ex. 3+5 et 5+3), les équipes restent ex-æquo.

TITRES DECERNES

- 4 titres masculins et féminins seront décernés dans les catégories suivantes :
 - Difficulté
 - Vitesse
 - Bloc
 - Combiné (addition de la difficulté et du bloc)
- 1 titre par équipe mixte :
 - Par addition de la meilleure fille et du meilleur garçon par AS en difficulté et en bloc.

Les second.e.s et troisièmes de l'ensemble de ces catégories recevront les médailles correspondantes.

FORMATION D'ARBITRES

Formation CUA3 : en plus des juges de voies étudiants formés par l'organisateur, il est souhaitable que les ligues forment des juges CUA2 pour officier sur le championnat de France Universitaire.

Toutes les Associations Sportives ayant au moins trois qualifié.e.s devront mettre à disposition de l'organisation un juge formé CUA2 **ou un juge en cours de formation**.

A défaut de juge, l'Association Sportive devra s'acquitter de 100€ auprès de la FF Sport U. Cette somme, le cas échéant, contribuera à l'indemnisation des juges fédéraux.

En effet, l'organisation d'un Championnat de France implique la présence de nombreux juges pour le bon déroulement de la compétition. Aussi, la CMN fait appel à la solidarité et à la responsabilité de chacun pour former et proposer des juges.

Pour les juges étudiants, une prise en charge est proposée par la ligue organisatrice pour la restauration. Le déplacement et l'hébergement dans la mesure du possible s'effectueront avec l'AS de rattachement (frais à la charge de l'AS). En cas d'impossibilité et en fonction des besoins de l'organisateur, le déplacement et la prise en charge pourront être coordonnés par la FF Sport U nationale, contact (nguerin@sport-u.com).

Les juges CUA2 devront faire acte de candidature auprès de la FF Sport U nationale en remplissant la fiche de juge disponible sur le site de la FF Sport U, « onglet Escalade ». Cette fiche devra obligatoirement être signée par les Directeurs (trices) de ligues.

RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

Se référer au chapitre du règlement intérieur

INTERNATIONAL

FISU :

Pour la première fois, le Ski Alpinisme sera inscrit au programme des prochains Jeux Mondiaux Universitaires d'hiver qui se dérouleront en Allemagne du 13 au 23 janvier 2025. Une délégation représentera la France dans cette nouvelle discipline. Des critères de niveau international seront pris en compte pour arrêter la composition de la délégation.



CONTACTS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

Directeur national adjoint - Bertrand GAUTIER

bgautier@sport-u.com

Assistant pôle sport - Nicolas Guerin

nguerin@sport-u.com / 01 58 68 22 90

